



## 15ème législature

<b>Question N° : 34198</b>	<b>De M. Robin Reda ( Les Républicains - Essonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Première ministre</b>
<b>Rubrique &gt; laïcité</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Mission de l'Observatoire de la laïcité	<b>Analyse &gt; Mission de l'Observatoire de la laïcité.</b>
Question publiée au JO le : <b>24/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>17/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Robin Reda attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'Observatoire de la laïcité. Le journal *Le Monde*, dans son édition du 21 octobre 2020, indiquait que « la volonté du Premier ministre est de renouveler [cette] instance afin qu'elle soit davantage en phase avec la stratégie de lutte contre les séparatismes ». La laïcité fait aujourd'hui l'objet d'une pression constante et d'une contestation quotidienne, y compris au sein des services publics, alors qu'elle est un principe fondamental de la République. Des symboles forts de la Républiques sont attaqués : des professeurs, des policiers, des élus. Il rappelle que l'Observatoire de la laïcité, mis en place en 2013, a pour mission d'assister le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de la laïcité en France. La France, plus que de paroles, a besoin d'actes forts. La loi contre le séparatisme présentée en décembre 2020 sera, M. le député l'espère, une avancée importante. Cette dernière devra apporter des réponses pragmatiques, efficaces et répondant à l'urgence de la situation de crise que le pays traverse. Suite à une réforme structurelle, l'Observatoire devra prendre toute sa place, entre autres, dans la rédaction du projet de loi contre le séparatisme. De ce fait, il souhaite savoir si une réorganisation de l'Observatoire est bel et bien en cours et de quelle manière le Gouvernement souhaite réorienter la mission de cette instance tant dans le contrôle de l'application du principe de la laïcité, dans la formation des agents du service public qui ne sont pas épargnés par le phénomène de la radicalisation islamiste et dans le dialogue entre les représentants des cultes.